

# Dégressivité accrue : une punition injuste

Pascale, 51 ans voit venir avec angoisse le mois de novembre 2013, date à laquelle ses allocations de chômage seront revues à la baisse. Elle se prépare à agir, à interpeller les décideurs, hommes et femmes politiques, ministres responsables de la chasse aux chômeurs.

Et elle compte le faire d'une façon assez originale: "Je vais repérer leurs maisons et faire un petit circuit entre leurs domiciles. Je vais aller avec mes revendications et poser ma tente dans leur jardins ou devant chez eux."

Maman d'un fils de 19 ans en première année à l'université, Pascale est au chômage depuis un et demi. Elle s'estime discriminée dans sa recherche d'emploi. Elle pense qu'on ne veut plus d'elle à cause de son âge, parce qu'elle "coûte" trop cher. Cela expliquerait tous les refus qu'elle essuie aux offres auxquelles elle postule. "J'offre toutes les compétences requises. Mais à la longue je me demande si ce n'est pas mon âge et le coût du salaire qui bloquent." Cette universitaire, licenciée en criminologie, a travaillé durant vingt ans dans l'associatif non-marchand en tant que chargée de recherche et de projet dans diverses ASBL de formation et d'accompagnement. En ce qui concerne l'accompagnement par Actiris, elle se dit satisfaite de la première étape. Elle a reçu au début de la première année de chômage des chèques langues et des chèques informatiques. Mais elle a vite compris que ce n'est pas

**PASCALE ET GABRIELLE SONT DEUX FEMMES, DEUX CHÔMEUSES EN COLÈRE. ELLES ONT TOUT FAIT POUR TROUVER UN EMPLOI. ELLES ONT TOUT CONNU: FORMATIONS, STAGES, PETITS BOULOTS ET PATRONS PROFITEURS. LA DÉGRESSIVITÉ ACCRUE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE, ELLES LA PERÇOIVENT COMME UNE PUNITION INJUSTE.**

**Aïda Allouache**  
CSCE

là qu'elle obtiendrait de l'aide pour trouver un travail. "Un jour, une conseillère d'Actiris m'a clairement signifié que je ne faisais pas partie des personnes prioritaires. Il paraît qu'on leur a donné des instructions pour s'occuper des jeunes non qualifiés: "Vous comprenez, Madame, je ne peux pas chercher des offres d'emploi pour vous." Et ceci, explique-t-elle, "parce que je m'étonnais auprès d'elle de ne pas recevoir d'offres d'emploi de la part d'Actiris". Alors, elle cherche toute seule: dans le Guide social, sur Alterjob et parfois sur Acodev, dans le secteur du développement et de l'éducation au développement. "Je vais rechercher à l'étranger aussi. Ici, en Belgique, je désespère."

Pascale a cherché partout des opportunités de travail: elle a fait le tour des agences intérim en postulant ailleurs que dans sa branche. Elle a décroché des petits boulots dans l'événementiel. Elle a

été caissière chez Manpower et au Salon de l'auto.

## UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS

Elle s'est rendue à son premier rendez-vous avec l'Onem avec sa grande farde blanche pleine de lettres et de sollicitations. La facilitatrice lui souhaite bon courage et bonne continuation dans ses recherches. Rendez-vous pour un prochain entretien dans un an. "Le fait qu'ils veuillent vérifier si on ne triche pas, moi, je n'ai rien contre. Quand je suis convoquée par l'Onem, je sais que je peux dormir la nuit précédente. Je vois des gens autour de moi dans la salle d'attente, qui sont à cran et super stressés... Mais moi, je n'ai aucune crainte."

Quant à la dégressivité accrue, elle la vit comme une injustice et une punition. "Je fais tout ce qu'il faut pour trouver du travail, on ne m'en donne pas. Je suis en règle et on me punit, c'est injuste!" Cette

dégressivité qui va lui raboter son allocation de chômage est comme une épée de Damoclès. "J'ai demandé au bureau de pointage, je sais qu'il y a une première dégressivité qui va tomber au mois de novembre 2013. Je ne vois pas pourquoi je dois être sanctionnée, punie. En tout cas, ce n'est pas une dégressivité qui va modifier mon comportement! Non, je cherche du boulot, et j'ai les preuves que je cherche! Quand j'entends que certains demandent l'amnistie fiscale, cela me hérisse. C'est une rupture du contrat social!" Donc, s'indigne-t-elle, si on fait la chasse à la fraude sociale, il faut qu'on chasse aussi la fraude fiscale. "Si on me retire 50 euros par mois - dans le cadre de la dégressivité- ce qui est beaucoup pour moi, je demande qu'un évadé fiscal couvre cette perte de 50 euros. Je compte leur demander de me mettre en lien avec un évadé fiscal. Je n'ai pas besoin



de savoir de qui il s'agit. Moi, je respecte le contrat social, mes impôts sont payés. En tant que chômeuse, je collabore à la Sécurité sociale. Il y en a d'autres qui ne le font pas du tout, ils placent leur argent dans des paradis fiscaux. Ils échappent à l'impôt; et de la sorte, ils rompent le contrat social. Pourtant, quand ces gens vont à l'hôpital, ils bénéficient de tous les bénéfices de la Sécurité sociale. Ces gens n'ont aucun problème, ils ne sont pas punis. Alors que moi, qui ne suis en faute nulle part, je suis pénalisée par la dégressivité." Pour Pascale, notre système politique actuel défavorise clairement les pauvres. "Je n'ai plus du tout la conviction que les personnes qui nous gouvernent sont compétentes. Et ma crainte est qu'ils continuent à faire n'importe quoi!" Alors, elle décide de lutter à sa façon, en allant camper devant les domiciles des ministres qui ont concocté ces mesures contre

les chômeurs. "J'aimerais que l'on comprenne ma situation: je n'ai jamais triché et j'aimerais bien que l'on se rende compte de la situation dans laquelle ces personnes nous mettent." Pascale reconnaît

#### **GABRIELLE, CHÔMEUSE "EXPERTE"**

"Dégressivée", Gabrielle, l'a été bien avant la date requise: "J'ai été dégressivée trop tôt, déclarée-t-elle, dès le début de l'année

panel qui s'offre aux chômeurs: formations, ateliers de recherche active d'emplois, stages divers et variés, cours de langues, salon pour l'emploi, intérim, plan Activa, petits travaux de gardiennage et autres en ALE, etc. Elle est devenue experte du parcours de réinsertion à l'emploi.

"Quand je suis tombée au chômage à 44 ans, raconte-t-elle, j'ai pris le taureau par les cornes comme on dit et j'ai fait tout ce qu'on m'a demandé et offert."

Elle a accepté les emplois précaires et les petits boulots de deux ou trois mois. Elle a connu des patrons qui profitent des aides de l'État pour embaucher quelques mois puis virer sans payer de salaire! Suite à un atelier de recherche active d'emploi, elle a dégoté une place dans une petite chocolaterie qui veut développer une cellule culturelle. Elle fonce sur l'offre, c'est un contrat sous article 123, un emploi pour deux ans →

**COMMENT EST-IL POSSIBLE QUE DANS MON PAYS, AVEC UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE ET PLUS DE QUINZE ANS D'ANCIENNETÉ, JE N'ARRIVE PLUS À PAYER MON LOYER?"**

que si elle veut bouger maintenant, c'est parce qu'elle arrive dans une situation de précarité intolérable. "Comment est-il possible que dans mon pays, avec un diplôme universitaire et plus de quinze ans d'ancienneté je n'arrive plus à payer mon loyer?"

2013. Quand ils s'en sont rendu compte, ils m'ont reversé ce qu'ils m'avaient enlevé de manière prématurée!" À 50 ans, depuis six ans au chômage, elle estime avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour chercher du travail. Elle a fait l'expérience de tout le

complètement subsidié par la Région bruxelloise. Elle accompagne le patron lors des dîners d'affaires: "À chaque fois il me disait "payez, et et mettez cela en notes de frais". Mais ensuite, il a refusé de mes les rembourser. Au deuxième mois, il m'a retiré 500 euros du salaire!"

Gabrielle s'est plainte à l'Onem, puis à la Région et à la direction d'Actiris, qui s'occupe des subsides. On lui a répondu qu'ils n'avaient aucun moyen d'action! Au troisième mois de travail, elle n'est même plus payée! Carrément! "Je me suis rendue à l'atelier RAE en leur disant, "certes, j'ai trouvé un boulot grâce à vous, mais là, je suis dans la dèche, sans le sou. La dame m'a répondu: "Ah, nous pour nous, tu es à l'emploi, on t'a mise dans une case positive après l'atelier de recherche active d'emploi." Exit donc, je suis déclarée "positive". Elle repart pour un tour de plaintes et dénonciations auprès des syndicats, Région et inspection du travail. Elle découvre qu'elle est la énième chômeuse à passer par cette chocolaterie. "Les patrons formaient un couple infernal qui se cognait dessus dans l'arrière-boutique. Les 4 autres employées asiatiques étaient payées 800 euros par mois pour 6 jours de travail par semaine."

Depuis cette mauvaise expérience,

les petites structures, Gabrielle n'en veut plus. "On est directement en lien avec l'employeur qui a investi son argent. Il y a une pression insupportable. Ils font faire des heures supplémentaires non payées ni récupérées, ils prennent les salaires. J'ai dû prendre un avocat pour me faire rembourser les notes de frais." Et dire que ce patron n'arrêta pas de pester contre les gens qui profitent du chômage au lieu de venir travailler! Côté formation, elle a aussi été

bien déçue: "J'ai fait une formation longue, avec stage en entreprise et stage à l'étranger. La sélection avait été très stricte, avec un test en anglais. C'était pour un job à l'international, dans le cadre du développement des exportations de la Wallonie désireuse de développer son terreau économique. On nous avait promis qu'en fin de formation 90 % des stagiaires trouveraient du travail. Résultats des courses: 90 % au chômage! Le Forem m'a invité à prendre un coach, à titre personnel!"

## "JE ME SUIS FAIT PASSER POUR UN PATRON!"

Gabrielle s'est battue pendant toutes ces six années contre la lassitude et le désespoir. Elle a tenté pour sortir du chômage. Elle s'est même fait passer pour un employeur lors d'un petit-déjeuner d'Actiris réservé aux patrons. "Je me suis déguisée en employeur pour aller assister aux petits déjeuners d'Actiris, je me suis présentée sous un faux nom, pour voir ce que je pourrais en tirer. Dommage qu'ils

veut, car ce n'est pas une obligation - à la suite de ces six mois de formation. La condition pour le chômeur est que cette formation se fasse dans un secteur complètement différent de ses compétences reconnues. Gabrielle, qui vient du monde de la culture, postule dans une boîte d'intérim pour se former en management. "J'ai été voir le patron, en lui disant: "Je vais vous coûter 500 euros par mois, et je vais travailler à temps plein." En fait, il s'agit d'une aide destinée aux petites entreprises qui souhaitent se développer. Une fois l'accord du patron obtenu, Gabrielle doit effectuer toute une série de démarches en vue d'avoir les autorisations de l'Onem et de Bruxelles Formation, qui doivent avaliser le projet. Preuve s'il en est que Gabrielle veut travailler, même en sortant de sa zone de compétence. Diplômée en théâtre de l'UCL, elle a travaillé vingt ans dans ce domaine. D'abord comédienne, puis chargée de projet dans des festivals et compagnies de théâtre et de danse contemporaine. Ce contrat CIP dans une société d'intérim spécialisée dans les plus de 45 ans va très vite virer au cauchemar.

## ENCORE UN PATRON PROFITEUR

Dès la fin du premier mois, son allocation de chômage est bloquée. L'employeur, qui reçoit 700 euros d'aides de l'Etat, ne lui reverse pas le forfait de 500 euros auquel elle a droit! Quand elle va réclamer à l'Onem, on lui rétorque qu'elle travaille et donc n'a plus droit à l'allocation de chômage. Elle a beau expliquer qu'elle "travaille" avec les accords l'Onem et de Bruxelles Formation dans le cadre d'un CIP, rien n'y fait. Le pire est que le patron ne la paie pas non plus. Elle devra multiplier appels et plaintes avant d'enfin obtenir un rendez-vous avec la direction de l'Onem. Elle finit par apprendre qu'il y a bien une loi-programme pour le CIP, mais qu'il n'y a aucun arrêté d'exécution. En clair, personne n'est responsable, tout le monde se rejette la

## "CONTRAT CIP DANS UNE SOCIÉTÉ D'INTÉRIM: UN VRAI CAUCHEMAR"

## La dégressivité accrue des allocations: mode d'emploi

La réforme du chômage est entrée en vigueur en nombre 2012. La dégressivité des allocations de chômage concerne tant les cohabitants que les chefs de ménage et les isolés. Cette réforme concerne tous les chômeurs, quel que soit leur statut, à un moment ou à un autre, en fonction de leur passé professionnel en tant que salarié. Selon les estimations de la FGTB, 150.000 personnes vont voir leur allocation baisser drastiquement. Le montant de l'allocation a été recalculé à partir de novembre 2012 pour les chômeurs indemnisés. Les allocations des cohabitants vont diminuer, ou ont déjà diminué depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Pour les chefs de ménage et les isolés, cette diminution a dû avoir lieu à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013, selon le passé professionnel.

### CE QUI CHANGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'allocation de chômage des trois premiers mois égale 65 % de la rémunération plafonnée (au lieu de 60 % précédemment). Le montant de l'allocation diminue ensuite en plusieurs phases, en fonction du passé professionnel.

Après avoir travaillé durant deux ans, le montant minimum s'applique après un an et demi de chômage. Si l'on a travaillé durant onze années, le montant minimum s'applique après trois ans de chômage. Ce montant minimum est égal à:

- 1090 euros pour un chômeur chef de ménage;
- 916 euros pour un chômeur isolé;
- 483 euros pour un chômeur cohabitant.

Si on reprend le travail pendant au moins trois mois, la perception du montant minimum est postposée.



balle. Le syndicat refuse de payer l'allocation non versée par l'Onem, l'employeur, que rien ni personne ne contrôle, fait exactement ce qu'il veut! "En plus, il me demandait de nettoyer les bureaux. Alors que l'accord négocié et validé par Bruxelles Formation stipulait que je devais être formée pour diriger une entreprise!" Gabrielle se retrouve une fois de plus sans le sou, dans une situation kafkaïenne: impossible de démissionner, puisqu'elle serait considérée comme fautive du fait d'avoir quitté volontairement son emploi. Elle retourne chez Bruxelles Formation, leur dire, preuve écrite en mains: "Vous avez avalisé un certain type de travail et regardez, il me demande de faire un autre type de travail, tel le nettoyage des bureaux." Après un mois et demi durant lequel Gabrielle reste sans un sou en poche, l'Onem finit par comprendre le problème et décide de la soutenir en rappelant au syndicat les accords pris en commun

dans le CIP. "Alors, la FGTB m'a déclaré: "Ok, on vous paie si votre employeur ne paie plus la Sécurité sociale" Moi, j'ai répondu "Parfait, je m'en fous à partir du moment où je suis enfin payée!" Le syndicat lui verse son allocation du 1<sup>er</sup> mois. Mais les choses vont s'envenimer avec l'intervention de l'ONSS, qui l'accuse de travailler au noir et menace de la poursuivre!

**ESTER L'ÉTAT EN JUSTICE!**

"Là, je pète les plombs. La fin du 2<sup>e</sup> mois arrive et le syndicat bloque à nouveau mon allocation chômage à cause de l'accusation de l'ONSS." Pendant ce temps, l'employeur lui mène la vie dure: "On ne me parle pas parce que j'ai refusé de nettoyer. Je suis surveillée à la seconde près dans mes horaires. Cela devient un enfer." A la fin du 3<sup>e</sup> mois, elle ne reçoit toujours pas son forfait. Elle réitère au patron sa demande des 500 euros. "Alors là, il sort de sa poche 300

euros et me dit: "Écoute, c'est tout ce que j'ai pour mon week-end, on va partager!" Comme elle ne peut plus continuer ainsi, elle se démène dans des démarches pour sortir du piège de ce CIP. Au vu des documents qu'elle leur présente, l'Onem n'en revient pas non plus du cynisme de ce patron. La direction de l'Onem veut mettre fin à ce CIP. Mais l'ONSS tient à ses poursuites pour travail au noir. "J'en tombe malade! Vraiment." Comme Pascale, Gabrielle estime aussi qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu, tout ce qu'on lui a demandé, tout ce que l'on attendait elle. "Je devrais même avoir un diplôme d'excellente chômeuse, voire une augmentation de mon allocation. A 50 ans je veux pouvoir porter plainte contre l'Etat parce que cela fait six ans que je me bats en vain. Je n'ai jamais arrêté de me battre pour tenter de sortir du chômage, et je suis "dégressivée": c'est totalement injuste." ■

ⓐ CIP: La Convention d'Immersion professionnelle est l'une des mesures pratiques de mise à l'emploi des chômeurs.